

# A l'attention des familles des élèves internes

Année scolaire 2019-2020

*L'accueil à l'internat est assuré à partir de 9 heures le lundi matin et jusqu'au vendredi 17 h 15.*

## **Attention**

***Aucun accueil ne sera assuré le dimanche ni le soir au retour des jours fériés.***

### **Trousseau d'internat**

*L'entretien du linge est à la charge des familles. Chaque interne doit **obligatoirement et au minimum** posséder, le linge et les objets de toilette désignés ci-après :*

- Protège matelas et protège traversin*
- 1 parure de lit en 90 cm (draps, housse de couette, taie d'oreiller et/ou traversin)*
- 1 couette ou 1 couverture*
- Nécessaire de toilette*
- 1 Serviette de bain*
- 1 cadenas de sûreté (avec 2 clés)*

Pour des raisons d'hygiène, le linge doit être changé 1 fois **par mois**.

### **Important (extrait du règlement de l'internat)**

*La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol. Il est vivement recommandé aux élèves de n'amener aucun objet de valeur.*

***L'introduction à l'internat, des produits ou objets suivant, la liste n'étant pas exhaustive, est strictement interdite :***

- produits illicites (drogue, boissons alcoolisées...)* ;
- objets dangereux (armes, couteaux,...)* ;
- appareils électriques ou à gaz (réchaud, cafetière, lampes de chevet...)* ;

*Les radios ainsi que les ordinateurs et les téléphones portables, à l'unique condition que leur utilisation n'occasionne aucune gêne, sont autorisés.*